



Conseil de sécurité

Soixante-dix-septième année

9105^e séance

Vendredi 29 juillet 2022, à 14 heures

New York

Provisoire

<i>Président :</i>	M. de Almeida Filho	(Brésil)
<i>Membres :</i>	Albanie	M. Spasse
	Chine	M. Dai Bing
	Émirats arabes unis	M ^{me} Alhefeiti
	États-Unis d'Amérique	M. DeLaurentis
	Fédération de Russie	M. Polyanskiy
	France	M. Benaabou
	Gabon	M ^{me} Ngyema Ndong
	Ghana	M. Boateng
	Inde	M. Vinito
	Irlande	M. Nenneally
	Kenya	M. Kimani
	Mexique	M. Ríos Sánchez
	Norvège	M ^{me} Syed
	Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord	M ^{me} Jacobs

Ordre du jour

La situation en République centrafricaine

Lettre datée du 14 juin 2022, adressée au Président du Conseil de sécurité par le Secrétaire général (S/2022/489)

Lettre datée du 29 juin 2022, adressée au Président du Conseil de sécurité par le Groupe d'experts sur la République centrafricaine reconduit dans son mandat par la résolution 2588 (2021) (S/2022/527)

Ce procès-verbal contient le texte des déclarations prononcées en français et la traduction des autres déclarations. Le texte définitif sera publié dans les *Documents officiels du Conseil de sécurité*. Les rectifications éventuelles ne doivent porter que sur le texte original des interventions. Elles doivent être indiquées sur un exemplaire du procès-verbal, porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être adressées au Chef du Service de rédaction des procès-verbaux de séance, bureau U-0506 (verbatimrecords@un.org). Les procès-verbaux rectifiés seront publiés sur le Système de diffusion électronique des documents de l'Organisation des Nations Unies (<http://documents.un.org>)



La séance est ouverte à 14 h 5.

Adoption de l'ordre du jour.

L'ordre du jour est adopté.

La situation en République centrafricaine

Lettre datée du 14 juin 2022, adressée au Président du Conseil de sécurité par le Secrétaire général (S/2022/489)

Lettre datée du 29 juin 2022, adressée au Président du Conseil de sécurité par le Groupe d'experts sur la République centrafricaine reconduit dans son mandat par la résolution 2588 (2021) (S/2022/527)

Le Président (*parle en anglais*) : Conformément à l'article 37 du règlement intérieur provisoire du Conseil, j'invite la représentante de la République centrafricaine à participer à la présente séance.

Au nom du Conseil, je souhaite la bienvenue à S. E. M^{me} Sylvie Valérie Baipo Temon, Ministre des affaires étrangères, de la Francophonie et des Centrafricains de l'étranger de la République centrafricaine.

Le Conseil de sécurité va maintenant aborder l'examen de la question inscrite à son ordre du jour.

Les membres du Conseil sont saisis du document S/2022/579, qui contient le texte d'un projet de résolution déposé par la France.

J'appelle l'attention des membres du Conseil sur le document S/2022/489, qui contient le texte d'une lettre datée du 14 juin 2022, adressée au Président du Conseil de sécurité par le Secrétaire général, et sur le document S/2022/527, qui contient le texte d'une lettre datée du 29 juin 2022, adressée au Président du Conseil de sécurité par le Groupe d'experts sur la République centrafricaine dont le mandat a été reconduit par la résolution 2588 (2021).

Le Conseil est prêt à voter sur le projet de résolution dont il est saisi. Je vais maintenant mettre aux voix le projet de résolution.

Il est procédé au vote à main levée.

Votent pour :

Albanie, Brésil, France, Inde, Irlande, Mexique, Norvège, Émirats arabes unis, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, États-Unis d'Amérique

Votent contre :

Néant

S'abstiennent :

Chine, Gabon, Ghana, Kenya, Fédération de Russie

Le Président (*parle en anglais*) : Le résultat du vote est le suivant : 10 voix pour, zéro voix contre et 5 abstentions. Le projet de résolution est adopté en tant que résolution 2648 (2022).

Je donne maintenant la parole à la Ministre des affaires étrangères, de la Francophonie et des Centrafricains de l'étranger de la République centrafricaine.

M^{me} Baipo Temon (République centrafricaine) : Je voudrais tout d'abord vous remercier, Monsieur le Président, pour la tenue de cette séance consacrée à l'adoption de la résolution 2648 (2022), proposée par la France en sa qualité de rédactrice sur les sujets concernant la République centrafricaine.

En premier lieu, qu'il me soit permis de remercier tous les représentants des États Membres ici présents pour leur participation au débat sur l'embargo à travers l'examen du projet de résolution (S/2022/579) soumis à leur appréciation. L'embargo sur les armes instauré en 2013 aux dépens des forces gouvernementales est un sujet d'une importance extrême pour la République centrafricaine. C'est pourquoi, tout en prenant note du vote sur le projet de résolution présenté et des avancées entérinées par son adoption il y a quelques minutes, la République centrafricaine voudrait tout d'abord se féliciter et féliciter les membres pour les énergies déployées autour des discussions sur ce texte. Elle voudrait deuxièmement se satisfaire d'une première avancée significative concernant l'embargo stipulé sur les groupes armés, même si la question se pose de savoir comment cette résolution pourra être appliquée aux groupes armés, car il s'agit d'une première. Il convient tout de même de s'en féliciter et de l'encourager.

Nous tenons également à remercier les États qui, conscients de l'injustice et de l'inefficacité de l'embargo visant les forces gouvernementales centrafricaines, ont eu à cœur d'exprimer leur soutien au plaidoyer pour la levée totale de l'embargo sur les armes. Je voudrais remercier en particulier la République populaire de Chine, dont la position constante et l'appel à la prise en compte des réalités du terrain en termes de déséquilibre du rapport de force entre les forces gouvernementales et les rebelles sont appréciés ; la Fédération de Russie, dont la constance et le soutien au plaidoyer pour la prise en compte des réalités du terrain

en République centrafricaine n'ont pas failli ; ainsi que les trois membres africains du Conseil, le Gabon, le Kenya et le Ghana qui, au-delà de la solidarité africaine qui nous impose d'agir comme un seul homme, en ont donné une belle illustration aujourd'hui.

Je saisis cette occasion pour rappeler qu'il ne s'agit pas du dossier centrafricain, mais du dossier africain dans son ensemble, car la menace que subit la République centrafricaine est une menace que subissent toute la sous-région et tout le continent africain. En effet, comme le savent les membres, la République centrafricaine étant géographiquement située au cœur du continent africain, il est illusoire de penser que lorsque le cœur va mal, le reste du corps peut se porter mieux.

De plus, l'histoire africaine doit nous rappeler que la lutte pour l'indépendance de l'Afrique a été portée par nos illustres pères fondateurs et par une volonté de rester un et indivisible afin de ne point être vulnérables face aux fluctuations du monde du fait de nos disparités. Cette position est soutenue par les trois membres africains du Conseil, fermement et conformément à la position de l'ensemble de nos organisations africaines, notamment continentales, à travers la Commission de l'Union africaine qui, dans son communiqué du 27 juillet, a réitéré l'appel aux trois membres africains du Conseil de sécurité à la solidarité africaine, conformément au mandat africain qui leur est donné et aux principes de l'Acte constitutif de l'Union africaine, qui dit non aux sanctions injustes contre nos États. Je ne pourrais terminer mes remerciements sans exprimer toute la gratitude du Gouvernement et du peuple centrafricains à tous les États ici présents qui ont soutenu le plaidoyer de la République centrafricaine, et en cela un meilleur projet en sa faveur.

Pour revenir à la résolution 2648 (2022), mon pays se félicite des avancées qui ont permis de supprimer la notion de limitation d'accès des forces gouvernementales légitimes centrafricaines à certaines catégories d'armes afin de permettre un équipement adéquat et de donner un relief à la réforme en cours du secteur de la sécurité. En effet, le texte entériné aujourd'hui ne stipule plus la notion d'embargo sur les armes mais la possibilité pour les forces centrafricaines de s'équiper moyennant une notification auprès du Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution 2127 (2013) concernant la République centrafricaine.

Il n'est nul besoin de rappeler l'importance que le sujet qui nous rassemble aujourd'hui revêt pour la République centrafricaine. En effet, l'embargo sur les

armes instauré en 2013, c'est-à-dire depuis neuf ans, est un sujet majeur pour le Gouvernement et le peuple centrafricains. C'est donc pour moi un honneur d'être personnellement présente au Conseil à l'occasion de cette importante séance afin de réitérer la position de mon pays, la République centrafricaine. Je me réjouis d'être présente aujourd'hui pour pouvoir porter la voix de la République centrafricaine, une voix qui a souvent été rendue inaudible par la désinformation, la manipulation médiatique et la censure, mais une voix qui malgré toutes les adversités maintient le cap de sa noble mission, celle de faire entendre – et cela de manière légitime – l'injustice que subissent 5 millions d'humains non seulement depuis 2013 avec l'avènement de la Séléka, mais depuis des décennies, voire des siècles.

La République centrafricaine a toujours dénoncé un embargo devenu injuste même si, je le concède, cet embargo pouvait se comprendre en 2013, au plus fort de la crise, par l'urgence de contenir l'hémorragie d'une prolifération des armes orchestrée par les violences inouïes de la rébellion de la Séléka et l'abandon des autorités centrafricaines de l'époque d'une population laissée pour compte par ceux en devoir de la protéger. Mais aujourd'hui, cet embargo ne se justifie plus sauf par la volonté de laisser à la merci des extrémistes un pays et son peuple. L'embargo instauré en 2013 est indéniablement inefficace car il n'a pu apporter des solutions concrètes au grave problème que constitue la prolifération des armes par les milices et les rebelles extrémistes qui possèdent des armes sophistiquées et à outrance. Par conséquent, la résolution 2648 (2022) adoptée ce jour concernant la République centrafricaine ne répond pas à la demande légitime de la République centrafricaine, car elle maintient implicitement une sanction, ne serait-ce que par le maintien de cette résolution. Je répète que la République centrafricaine sollicite la levée totale de l'embargo, c'est-à-dire une reconnaissance de la légitimité du pouvoir en place et des efforts consentis par le Gouvernement.

Je termine mon propos en renouvelant toute ma gratitude et ma reconnaissance à tous les États qui ont su faire entendre et porter la voix de la République centrafricaine pour une meilleure reconnaissance de la réalité du terrain.

Le Président (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole aux membres du Conseil qui souhaitent faire une déclaration.

M. Benaabou (France) : La France se félicite de l'adoption de la résolution 2648 (2022), qui renouvelle pour un an le mandat du Groupe d'experts. Nous appelons

l'ensemble des membres du Conseil à permettre au Groupe de travailler dans les meilleures conditions, en permettant sa nomination rapide. Au cours de l'année passée, le blocage du Groupe pendant plus de huit mois a contribué à passer sous silence des faits graves, tels que ceux survenus à Boyo en décembre 2021, ou encore à Aigbando en janvier. Des enquêtes sont indispensables pour faire la vérité sur ces violences et leurs responsables. Nous rappelons que le respect des droits de l'homme et du droit international humanitaire est une condition essentielle au soutien apporté aux Forces armées centrafricaines par la Mission multidimensionnelle intégrée des Nations Unies pour la stabilisation en République centrafricaine.

S'agissant de l'embargo sur les armes, son objectif est depuis l'origine la réduction de la menace des groupes armés en République centrafricaine. Il faut rappeler que le Conseil a toujours été attentif à ce que les forces armées du pays puissent s'équiper. Elles ont ainsi reçu plus de 20 000 armes et 29 millions de munitions ces dernières années. Le Conseil de sécurité fait aujourd'hui le choix d'aller plus loin, en facilitant encore davantage les démarches pour permettre aux forces centrafricaines d'obtenir tous types d'armes et de munitions. Ceci est un message fort en direction de la République centrafricaine, dont l'implication accrue est nécessaire dans la lutte contre la dissémination des armes livrées et pour le respect par les forces de défense et de sécurité des droits de l'homme et du droit international humanitaire. Nous continuerons de suivre avec vigilance la mise en œuvre des objectifs de référence, dont le Conseil de paix et de sécurité de l'Union africaine vient de souligner l'importance.

Je conclurai en rappelant que notre priorité à tous doit rester le processus de paix. L'accord de paix et la feuille de route de Luanda sont notre seul espoir pour une stabilisation et une réconciliation durables. La France réitère son plein soutien aux efforts de la Représentante spéciale du Secrétaire général, de l'Union africaine, de la Conférence internationale sur la région des Grands Lacs, de la Communauté économique des États de l'Afrique centrale, du Rwanda et de l'Angola. Nous appelons toutes les parties à s'engager pleinement dans le processus de paix.

M. Dai Bing (China) (*parle en chinois*) : Avant toute chose, je tiens à souhaiter la bienvenue à M^{me} Baipo Temon, Ministre centrafricaine des affaires étrangères, à la séance d'aujourd'hui.

La Chine s'est abstenue dans le vote sur la résolution 2648 (2022), que le Conseil vient d'adopter, sur la question

des sanctions contre la République centrafricaine. Nous nous félicitons que la résolution 2648 (2022) apporte des modifications de fond à l'embargo sur les armes imposé au Gouvernement centrafricain, en réponse aux demandes fermes du Gouvernement et de divers membres du Conseil. Toutefois, nous estimons que la résolution contient toujours un certain nombre de mesures restrictives susceptibles d'opposer des obstacles superflus au renforcement des capacités de défense du Gouvernement centrafricain. Des améliorations sont encore possibles en attendant que les sanctions soient complètement levées.

Le Conseil de sécurité a imposé à la République centrafricaine un embargo général sur les armes en 2013, et ces mesures ont joué un rôle important pour prévenir une détérioration de la situation dans le pays et freiner la prolifération des armes à l'époque. Compte tenu des progrès que le pays a fait ces dernières années et de l'amélioration continue de la situation en matière de sécurité, les mesures appliquées au titre de l'embargo sur les armes sont devenues de plus en plus incompatibles avec l'évolution constatée en République centrafricaine. Non seulement elles échouent à éviter que les rebelles n'acquière des armes, mais elles empêchent également le Gouvernement de renforcer ses capacités en matière de sécurité. Le Gouvernement centrafricain demande régulièrement la levée de l'embargo sur les armes et a déjà reçu des réponses positives des pays de la région. Le sommet de la Communauté économique des États de l'Afrique centrale et la réunion du Conseil de paix et de sécurité de l'Union africaine sur la situation en République centrafricaine, tenus récemment, ont tous deux vu leurs participants se déclarer en faveur de la levée de l'embargo sur les armes. La Conférence internationale sur la région des Grands Lacs a aussi fait clairement part de son appui en ce sens. Depuis quelques années, la Chine et plusieurs autres membres du Conseil continuent d'appeler le Conseil à lever l'embargo sur les armes et de l'encourager à assouplir progressivement les mesures liées à l'embargo.

En vertu de la résolution qui vient d'être adoptée, le Gouvernement centrafricain n'aura plus besoin de l'approbation du Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution 2127 (2013) concernant la République centrafricaine pour acquérir des armes à l'avenir, ce qui témoigne du respect de la manière dont il s'approprie la conduite des affaires de sécurité. Nous sommes persuadés qu'il profitera de l'occasion pour renforcer le développement de ses capacités en matière de sécurité, améliorer sa gestion des armes et munitions et poser des bases solides pour la paix et la sécurité du pays à long terme.

Au cours des quelque 20 dernières années, les mécanismes de sanctions du Conseil ont eu tendance à s'élargir, avec des effets néfastes sur les populations et leurs moyens de subsistance que l'on ne saurait ignorer. De telles mesures interfèrent de plus en plus avec les activités économiques et sociales des populations ordinaires. Depuis quelques années, des pays africains tels que le Soudan, le Soudan du Sud, la Somalie et la République démocratique du Congo demandent la levée des embargos sur les armes et d'autres sanctions, en faisant valoir que ces mesures compromettent leur aptitude à renforcer leur sécurité. Ces demandes raisonnables sont largement appuyées par les pays africains, mais elles continuent de se heurter à une très forte résistance au Conseil de sécurité. Les sanctions et les embargos sur les armes imposés par le Conseil ne devraient pas s'appliquer de manière indéfinie. Nous appelons les membres du Conseil à prêter attention aux préoccupations et demandes légitimes des pays africains et, sur la base de ces ajustements apportés aux sanctions relatives aux armes, à procéder d'urgence à un examen complet des mécanismes de sanctions existants et à modifier ou lever sans tarder ceux qui ne répondent pas aux besoins de la situation.

M. Kimani (Kenya) (*parle en anglais*) : Je salue la participation de S. E. M^{me} Sylvie Baipo Temon aux discussions de ce jour après le vote et je félicite la Ministre des affaires étrangères de la victoire importante qu'elle a remportée aujourd'hui pour son pays. Sa persistance et sa détermination sont une démonstration éclatante des grandes avancées que les pays peuvent obtenir s'ils font leur programme pour les femmes et la paix et la sécurité pour garantir l'égalité et l'inclusion des femmes aux plus hauts niveaux de la prise de décision.

La délégation kényane remercie la France d'avoir facilité les négociations sur la résolution 2648 (2022), qui ont abouti à son adoption. Nous sommes sensibles au fait que certaines des propositions formulées par le Kenya et le Gabon aient été reprises dans le texte. La nouvelle résolution constitue un pas en avant vers une levée intégrale de l'embargo sur les armes. Toutefois, le Kenya s'est abstenu dans le vote car la résolution ne prescrit pas encore la levée intégrale de l'embargo sur les armes imposé au Gouvernement centrafricain, mesure que demandent le Gouvernement lui-même, l'Union africaine, la Communauté économique des États de l'Afrique centrale et la Conférence internationale sur la région des Grands Lacs. Tous ces organismes ont une analyse claire de ce qui se passe en République centrafricaine et appellent d'une seule voix à la levée intégrale de l'embargo sur les armes imposé à son gouvernement.

Conformément aux dispositions du Chapitre VIII de la Charte des Nations Unies, le moins que le Conseil puisse faire est d'écouter plus respectueusement ces organisations régionales. Comme nous l'avons fait au moment de la reconduction des sanctions contre la République démocratique du Congo, le mois dernier (voir S/PV.9084), nous affirmons que l'obligation de notification n'est pas nécessaire. Il s'agit d'un outil inefficace pour combattre la prolifération illicite des armes et leur fourniture à des groupes armés. Tout au plus, cette obligation sert à révéler des informations qui devraient rester la propriété d'un État souverain. Pendant ce temps, les groupes armés font l'acquisition d'armes supérieures par l'intermédiaire des réseaux de trafiquants, financés par l'exploitation illégale des ressources naturelles du pays. Cela leur donne un avantage sur les forces gouvernementales. À cet égard, nous espérons que, dès que possible, le Conseil écoutera les Centrafricains et les organisations régionales et franchira le pas consistant à éliminer l'obligation de notification.

D'ici là, nous encourageons le Gouvernement centrafricain et toutes les parties dans le pays à redoubler d'efforts dans la mise en œuvre de l'Accord politique pour la paix et la réconciliation en République centrafricaine par l'entremise de la feuille de route de Luanda. Ils devraient également rester sur les rails pour accélérer la réforme du secteur de la sécurité. Le Kenya continuera d'appuyer le peuple centrafricain dans sa quête de paix, en respectant toujours son indépendance politique, sa souveraineté et son intégrité territoriale.

M. Polyanskiy (Fédération de Russie) (*parle en russe*) : Tout d'abord, nous tenons à féliciter la délégation brésilienne de conclure avec brio sa présidence du Conseil de sécurité ce mois-ci. Nous apprécions à sa juste valeur le professionnalisme de nos collègues. Par ailleurs, nous souhaitons la bienvenue à la présente séance à la Ministre centrafricaine des affaires étrangères, M^{me} Sylvie Baipo Temon.

La Russie s'est abstenue dans le vote sur la résolution 2648 (2022) concernant le renouvellement du régime de sanctions contre la République centrafricaine, qui était proposée par la France. Néanmoins, nous notons les efforts déployés par la délégation française pour rapprocher les positions des membres du Conseil. Précédemment dans cette salle, et aussi durant les consultations sur cette résolution, nous avons indiqué clairement que le Conseil de sécurité devait enfin répondre aux demandes répétées du Gouvernement centrafricain quant à la levée des sanctions qui font

obstacle à la livraison des armes et des produits à usage militaire dont ont besoin les organes de sécurité centrafricains. En octobre dernier, le Président de la République centrafricaine, M. Touadera, en a appelé de nouveau à la sagesse du Conseil pour qu'il lève l'embargo sur les armes qui empêche son pays de combattre efficacement les groupes armés illégaux. Ce n'est un secret pour personne que les restrictions imposées à la République centrafricaine créent avant tout des problèmes à Bangui. Et les rebelles ont continué de recevoir toutes les armes dont ils avaient besoin par tous les moyens possibles.

En juin dernier, le Président angolais Lourenço s'est rendu à New York en sa qualité de Président de la Conférence internationale sur la région des Grands Lacs et a pris la parole devant le Conseil de sécurité pour exprimer son appui à la République centrafricaine (voir S/PV.8802).

L'Union africaine a également exprimé sa position de manière claire et unanime à plusieurs occasions, demandant au Conseil de sécurité de lever l'embargo afin que les forces de défense et de sécurité nationales de la République centrafricaine puissent s'acquitter efficacement de leur mandat constitutionnel de protection du pays et de sa population. Une fois de plus, la voix des États africains n'a pas été entendue, malgré les nombreuses promesses faites dans cette salle de prendre en considération les points de vue des organisations régionales dans les travaux du Conseil. Cette situation rappelle l'importance de continuer à renforcer la solidarité africaine sur un large éventail de questions relatives à la sécurité du continent.

Il est préoccupant de constater que l'opposition aux voix africaines concernant la levée totale des sanctions semble être une tendance récente. C'est le cas avec le Soudan du Sud, la République démocratique du Congo et, depuis plusieurs années maintenant, la République centrafricaine. Pourquoi les pays qui tiennent tant à maintenir ces régimes de sanctions croient-ils qu'ils connaissent mieux la situation que l'Union africaine ? Selon nous, cette tendance reflète le désir des États occidentaux de faire tout ce qui est en leur pouvoir pour préserver leurs leviers d'influence politique, en utilisant à leurs propres fins les mécanismes de sanctions du Conseil de sécurité, qui sont d'une importance fondamentale pour la coopération internationale. Nous ne considérons pas que cette approche soit constructive, notamment pour garantir l'efficacité des régimes de sanctions.

L'attitude arrogante adoptée par nos collègues occidentaux à l'égard des Africains va de pair avec leur

volonté de jeter une ombre sur la coopération russo-africaine et de dénigrer les efforts déployés par les experts russes, qui aident plusieurs gouvernements africains à stabiliser la situation dans leur pays et à former leurs forces de sécurité. Il s'agit d'une aide concrète sur le terrain, et non de conseils et de leçons de morale provenant d'autres continents.

Nous prenons note des déclarations de certaines capitales occidentales selon lesquelles la politique de la Russie en Afrique ne serait pas dans l'intérêt de l'Afrique ou que nos actions seraient malveillantes. Ce sont là des tentatives claires et peu convaincantes de monter les pays africains contre la Russie. Les Africains eux-mêmes connaissent la réponse. Le Gouvernement centrafricain et d'autres États se félicitent de l'aide russe, cherchent à développer des relations équitables et mutuellement respectueuses avec nous et apprécient nos liens historiques.

Il est évident que le Conseil de sécurité doit revoir son approche de la situation en République centrafricaine. Selon nous, la résolution que nous avons adoptée aujourd'hui ne répond pas pleinement à l'objectif de stabilisation de la situation dans ce pays. Nous pouvons tous constater que la situation sur le terrain a considérablement changé depuis 2013, date à laquelle le régime de sanctions de l'ONU a été introduit. À cet égard, le passage à un système de notification est une étape importante, mais tardive. Nous pensons qu'une décision du Conseil de sécurité d'abolir toute forme de sanctions, dans le cadre des efforts d'un État souverain pour assurer sa sécurité nationale, serait adaptée à la situation actuelle en République centrafricaine.

M^{me} Syed (Norvège) (*parle en anglais*) : Je voudrais à mon tour saluer la présence de la Ministre des affaires étrangères de la République centrafricaine au Conseil aujourd'hui.

Nous remercions en particulier la France, en tant que rédactrice, et toutes les délégations qui n'ont pas ménagé leurs efforts pour trouver une solution viable pour tous. Dans toutes ces décisions, nous estimons que nous devons nous attacher à trouver un bon équilibre factuel. D'une part, nous devons saluer et encourager les progrès accomplis, lorsqu'il y a lieu, mais, d'autre part, nous devons également tenir compte des préoccupations persistantes, voire croissantes, notamment en matière de droit international humanitaire et de droits de l'homme. En d'autres occasions, nous avons également salué les progrès accomplis et exprimé notre préoccupation quant à la situation en République centrafricaine. Nous pensons que

c'est ce constat global qui doit conduire à une atténuation potentielle et progressive des restrictions, en fonction des progrès qui seront, nous l'espérons, accomplis.

Nous sommes persuadés qu'un dialogue politique sans exclusive entre toutes les parties, avec l'appui constant de la région et de la communauté internationale, est la meilleure façon d'aller de l'avant. À cet égard, nous nous félicitons des références à la feuille de route de la Conférence internationale sur la région des Grands Lacs, que nous considérons également comme un indicateur important, parallèlement aux objectifs de référence pour évaluer les progrès supplémentaires qui s'imposent.

Enfin, étant donné qu'il s'agit de la dernière séance du Conseil de sécurité pour le mois de juillet, je voudrais également féliciter le Brésil pour sa présidence bien remplie et réussie.

M. Spasse (Albanie) (*parle en anglais*) : Je remercie la Ministre des affaires étrangères Sylvie Baïpo Temon de sa présence à cette séance.

Je voudrais tout d'abord remercier la France, rédactrice chargée de ce dossier, de tous les efforts déployés pour nous présenter une résolution complète. Nous savons que ce fut une tâche très importante et difficile, comme en attestent les négociations ardues. Néanmoins, la résolution 2648 (2022) est le fruit d'un compromis visant à dépasser de manière constructive les opinions divergentes sur une question très sensible. L'Albanie a appuyé la résolution aujourd'hui car nous pensons qu'elle comprend des mesures importantes, qui pourraient ouvrir la voie à une République centrafricaine plus sûre. Je n'en soulignerai qu'une seule, qui concerne la façon dont la résolution aborde la demande de levée des notifications de livraison d'armes.

Nous pensons que c'est ce qui se rapproche le plus d'une approche équilibrée et nous remercions tous les États de leurs suggestions constructives à cet égard. L'Albanie salue les progrès accomplis par la République centrafricaine pour atteindre les objectifs de référence, et prend note des défis qui subsistent sur le terrain, tout comme cela est indiqué dans la résolution. Le texte dans sa version finale maintient l'accent sur la nécessité d'améliorer la capacité de la République centrafricaine de préserver sa sécurité intérieure, mais aussi d'améliorer encore son respect des objectifs de référence. C'est pourquoi le Conseil indique qu'il est prêt à réexaminer l'opportunité des mesures énoncées dans la résolution, à tout moment, à la lumière de l'évolution de l'état de la sécurité dans le pays et des progrès accomplis.

L'Albanie est attachée à la souveraineté, à l'indépendance, à l'unité et à l'intégrité territoriale de la République centrafricaine et réaffirme qu'elle est disposée à appuyer tout ajustement futur, le cas échéant, en fonction des aspirations de la République centrafricaine et des progrès concrets réalisés sur le terrain.

M^{me} Jacobs (Royaume-Uni) (*parle en anglais*) : Je voudrais tout d'abord remercier la France, en sa qualité de rédactrice, des efforts inlassables qu'elle a déployés pour parvenir à un consensus. Tout au long des négociations, nous avons clairement indiqué que, selon nous, l'embargo sur les armes reste un outil important pour promouvoir le maintien de la paix et de la stabilité en République centrafricaine. Nous restons convaincus que la poursuite de la prolifération des armes, tant à l'intérieur du pays que dans la région, aurait un effet déstabilisateur. Nous sommes vivement préoccupés par les allégations persistantes d'atrocités commises contre des civils, non seulement par des groupes armés, mais aussi par les forces gouvernementales et leurs partenaires de sécurité. Il est donc crucial que le processus de notification défini dans la résolution 2648 (2022) soit mis en œuvre rapidement et rigoureusement pour garantir la plus grande transparence. Nous continuerons de suivre cette question de près dans le cadre du Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution 2127 (2013) concernant la République centrafricaine.

M. Kenneally (Irlande) (*parle en anglais*) : Je voudrais tout d'abord saluer la présence de la Ministre des affaires étrangères de la République centrafricaine à la présente séance.

Nous nous félicitons de l'adoption de la résolution 2648 (2022). Nous saluons également les progrès accomplis dans la réalisation des principaux objectifs de référence. Toutefois, nous partageons l'avis du Secrétaire général selon lequel des progrès supplémentaires sont nécessaires en ce qui concerne le programme national de désarmement, de démobilisation, de réintégration et de rapatriement et la gestion efficace des armes et des munitions. Nous encourageons la République centrafricaine à poursuivre ses efforts pour atteindre les objectifs qui sont énoncés dans la résolution.

Des allégations de violations et d'atteintes commises contre des civils en République centrafricaine par les forces nationales de sécurité et d'autres personnels de sécurité, ainsi que par des groupes armés, persistent. Dans ce contexte extrêmement préoccupant, il est particulièrement important d'améliorer le contrôle des armes. Nous sommes particulièrement préoccupés par les conclusions des deux

rapports publiés cette semaine par le Haut-Commissariat aux droits de l'homme, qui mettent en lumière des événements extrêmement troublants survenus ces derniers mois en République centrafricaine. Nous exhortons le Gouvernement à appliquer les recommandations formulées dans ces rapports et à mettre en place des mesures concrètes efficaces pour protéger les civils et prévenir de futures violations des droits de l'homme et atteintes à ces droits.

Pour terminer, je remercie sincèrement et vivement la France, en sa qualité de rédactrice sur ce dossier, pour les efforts inlassables qu'elle a consentis afin de parvenir à un consensus sur cette importante résolution.

M^{me} Ngyema Ndong (Gabon) : Je voudrais tout d'abord saluer la présence parmi nous de S. E. M^{me} Sylvie Baipo Temon, Ministre des affaires étrangères de la République centrafricaine. Je voudrais également reconnaître ici les efforts de la France et des autres membres du Conseil ainsi que leur engagement durant les négociations.

La résolution 2648 (2022) qui vient d'être adoptée est le résultat d'intenses discussions et nous montre qu'il est possible au sein du Conseil de sécurité de parvenir à un compromis. Cette résolution est une première étape, un pas très important, un grand accomplissement pour le peuple centrafricain. L'embargo sur les armes est aujourd'hui remplacé par un régime de notification.

Néanmoins, ce régime de notification que cette résolution propose ne prend pas en compte les recommandations du Conseil de paix et de sécurité de l'Union africaine, notamment celle du 25 juillet, demandant la levée de l'embargo sur les armes imposé à la République centrafricaine afin de permettre aux forces de défense et de sécurité nationales de la République centrafricaine de s'acquitter efficacement de leur mandat constitutionnel de défense, de protection du pays et de ses citoyens. À cet égard, l'Union africaine lance un appel aux trois membres africains du Conseil de sécurité pour qu'ils soutiennent la demande de la République centrafricaine concernant l'embargo sur les armes. Ces recommandations de l'Union africaine sont également soutenues par le communiqué de la Communauté économique des États de l'Afrique centrale du 25 juillet et la décision de la Conférence internationale sur la région des Grands Lacs.

En effet, le contexte de 2013, lorsque ce régime de sanctions a été établi par le Conseil de sécurité, est bien différent de celui d'aujourd'hui. Aujourd'hui, nous avons un Gouvernement élu démocratiquement, des élections qui se sont tenues deux fois de suite dans un climat stable et une situation sociale, économique et politique

qui reprend vie en République centrafricaine. Pourquoi donc le Conseil devrait-il continuer à restreindre les capacités opérationnelles d'un Gouvernement démocratiquement élu ? Pour quelles raisons pouvons-nous refuser d'écouter les cris du peuple centrafricain, qui ne demande qu'une seule chose : vivre en paix ? Et nous le savons tous très bien, il n'y aura pas de paix durable en République centrafricaine, ni de volonté de négocier de la part des groupes armés, si le rapport de force sur le terrain est à leur avantage. Le Gabon reste solidaire du peuple centrafricain.

M. Boateng (Ghana) (*parle en anglais*) : Votre délégation a guidé les travaux du Conseil de sécurité avec professionnalisme au cours de ce mois, Monsieur le Président, et je tiens à vous féliciter de la réussite de votre présidence. Je salue également la présence de la Ministre des affaires étrangères de la République centrafricaine.

Pour commencer, je remercie la délégation de la France, rédactrice de la résolution sur les sanctions contre la République centrafricaine, des efforts remarquables qu'elle a déployés en vue de dégager un consensus sur la résolution 2648 (2022) qui vient d'être adoptée. Nous remercions particulièrement la rédactrice de tous les efforts consentis pour prendre en compte les contributions des délégations, en vue d'une levée responsable de l'embargo sur les armes imposé à la République centrafricaine, d'une manière qui ne compromette pas la stabilité du pays et de ses voisins dans la région. Nous relevons que la résolution dont nous sommes saisis représente le meilleur résultat possible compte tenu des circonstances actuelles et exhortons le Conseil à continuer d'appuyer les efforts déployés par la République centrafricaine, en collaboration avec la Mission multidimensionnelle intégrée des Nations Unies pour la stabilisation en République centrafricaine et les partenaires internationaux, pour atteindre les objectifs fixés par le Conseil.

Nous encourageons la République centrafricaine à poursuivre vigoureusement les réformes indispensables du secteur de la sécurité et à renforcer plus encore ses capacités pour une meilleure gestion des armes et des munitions, de sorte à éviter qu'elles ne se retrouvent entre les mains de groupes armés irréguliers. À cet égard, nous encourageons la République centrafricaine à améliorer ses procédures de gestion conjointe des frontières avec les États voisins, afin de contrôler le flux d'armes légères et de petit calibre répertoriées et demandons que l'organe national chargé du contrôle sur les armes et les armes légères renforce ses opérations. De plus, nous encourageons la République centrafricaine à

poursuivre la mise en œuvre du programme de désarmement, démobilisation, réintégration et rapatriement avec l'appui de ses partenaires.

Pour terminer, le Ghana encourage vivement les autorités de la République centrafricaine à veiller à ce que les mesures de protection des populations civiles du pays soient mises en œuvre sans discrimination et de manière à favoriser la cohésion nationale et le respect des droits de tous les citoyens.

M^{me} Alhefeiti (Émirats arabes unis) (*parle en arabe*) : Pour commencer, je remercie la France des efforts qu'elle a déployés afin de faciliter le processus de consultations, ainsi que les autres membres du Conseil de leur contribution. Je souhaite également remercier S. E. M^{me} Sylvie Baipo Temon, Ministre centrafricaine des affaires étrangères, de sa déclaration très utile.

C'est dans un esprit de collaboration et de progrès que les Émirats arabes unis ont abordé les négociations sur la résolution 2648 (2022) qui vient d'être adoptée. Nous avons soigneusement examiné les points de vue de tous les membres du Conseil et les opinions des organisations régionales, ainsi que les demandes de la République centrafricaine concernant le régime de sanctions qui lui a été imposé. Tout au long du processus, nous avons constaté une évolution sur des aspects clés de la résolution, notamment l'embargo sur les armes. Dans ce contexte, les Émirats arabes unis réaffirment leur appui à la République centrafricaine alors qu'elle avance sur la voie de la paix et de la stabilité, qui est de la plus haute importance pour le Conseil, notamment en raison des défis auxquels le pays reste confronté. Il est donc particulièrement crucial de trouver des moyens de soutenir l'engagement de la République centrafricaine en faveur des réformes, notamment dans le secteur de la sécurité, alors qu'elle fait fond sur les progrès déjà enregistrés ou sur ceux qui le seront dans le cadre du processus de mise en œuvre de l'Accord politique pour la paix et la réconciliation en République centrafricaine grâce à la feuille de route de Luanda.

Nous savons que cette situation est avant tout une question africaine qui s'appuie essentiellement sur des voix africaines, et sommes d'avis que le Conseil aurait dû trouver un moyen d'intégrer de manière plus efficace les opinions des pays africains. Toutefois, conscients de la complexité et de l'importance des questions en jeu, les Émirats arabes unis ont voté pour la résolution.

Pour terminer, je voudrais réaffirmer la volonté des Émirats arabes unis de continuer de travailler

avec le Gouvernement centrafricain, les partenaires de la région et la communauté internationale dans son ensemble pour accompagner le peuple centrafricain sur la voie de la paix et de la stabilité.

Enfin, je félicite le Brésil de sa présidence fructueuse du Conseil ce mois et souhaite plein succès à la Chine pour sa présidence le mois prochain.

M. DeLaurentis (États-Unis d'Amérique) (*parle en anglais*) : Je vous remercie, Monsieur le Président, ainsi que votre délégation, pour la manière dont vous avez conduit les travaux du Conseil ce mois-ci. Nous saluons également la présence à la séance d'aujourd'hui de la Ministre centrafricaine des affaires étrangères.

Nous appuyons et saluons la prorogation du mandat du Groupe d'experts sur la République centrafricaine, ainsi que le renouvellement de l'interdiction de voyager et des mesures de gel des avoirs pour 12 mois supplémentaires. Nous remercions la France des efforts qu'elle a déployés pour nous mener à bon port. Notre objectif est de promouvoir la paix et la stabilité en République centrafricaine et dans toute la région, et nous pensons que les mesures qui figurent dans la résolution 2648 (2022) adoptée aujourd'hui vont dans ce sens. Plus précisément, les mesures prises aujourd'hui contribuent à faire en sorte que le Groupe d'experts sur la République centrafricaine continue à établir des rapports, qui mettent en lumière des questions essentielles pour le Gouvernement et le peuple de la République centrafricaine et pour le Conseil.

En ce qui concerne l'embargo sur les armes, la région est inondée d'armes à feu, et il est temps d'endiguer ce flux ininterrompu. S'il est efficacement mis en œuvre, l'embargo sur les armes contribuera à faire taire les armes. Une mise en œuvre efficace, dans ce cas, signifie une obligation de notification, qui est essentielle pour garantir la transparence. Cela signifie également, comme la résolution le demande, que les autorités centrafricaines doivent continuer à améliorer la protection physique et mieux rendre des comptes au sujet des armes.

Ainsi, bien que cette résolution prévoit un assouplissement de l'embargo sur les armes, il n'en demeure pas moins que nous devons veiller à ce que cela ne mette pas en danger les Centrafricains, les autres civils, le personnel de la Mission multidimensionnelle intégrée des Nations Unies pour la stabilisation en République centrafricaine, les autres personnels des Nations Unies ou les travailleurs humanitaires.

En vérité, les actions militaires ne régleront pas à elles seules les crises que traverse la République centrafricaine. Une bonne gouvernance, une réforme crédible du secteur de la sécurité, un désarmement et une réintégration en toute transparence, un dialogue national ainsi qu'une justice et une application du principe de responsabilité sont les étapes les plus importantes sur la voie de la paix. À cette fin, nous nous félicitons des efforts déployés par le Gouvernement pour régler ces questions, en revitalisant l'Accord politique pour la paix et la réconciliation en République centrafricaine de 2019, ainsi que de son attachement à la feuille de route de Luanda.

Les États-Unis sont engagés envers le peuple de la République centrafricaine, et nous sommes déterminés à rechercher et instaurer une paix durable. Nous continuerons à travailler en étroite collaboration avec le Gouvernement du pays, les autres membres du Conseil et toutes les parties prenantes afin de favoriser une véritable sécurité et une véritable prospérité pour le pays et pour la région.

Le Président (*parle en anglais*) : Je vais maintenant faire une déclaration en ma qualité de représentant du Brésil.

Ma délégation salue la participation de la Ministre centrafricaine des affaires étrangères, S. E. M^{me} Sylvie Baipo Temon, à la présente séance.

Le renouvellement du régime de sanctions concernant la République centrafricaine, dans la résolution 2648 (2022), qui vient d'être adoptée par le Conseil, maintient en place d'importants mécanismes, tels que le système des objectifs de référence et les travaux du Groupe d'experts sur la République centrafricaine, qui contribuent à guider le pays vers la stabilisation et la paix durable.

Il tient également compte, bien que partiellement, des évaluations et des revendications des autorités centrafricaines, de l'Union africaine et d'autres organisations régionales, dont les vues sont tout aussi importantes. Leurs voix peuvent en effet contribuer véritablement au processus, non seulement du fait de leur légitimité, mais aussi, et principalement, parce qu'elles nous proposent une approche qui considère la situation liée à la paix et à la sécurité en République centrafricaine sur la base de ses caractéristiques propres.

Cette approche doit être au cœur de nos travaux, sinon, le Conseil risque de connaître de nouveaux échecs dans l'accomplissement de son mandat, chaque fois qu'il laisse des considérations politiques autres que

celles relatives au contexte sur le terrain s'immiscer dans l'examen des questions dont il est saisi.

Je reprends à présent mes fonctions de Président du Conseil de sécurité.

La Ministre des affaires étrangères de la République centrafricaine a demandé la parole pour faire une nouvelle déclaration. Je lui donne la parole.

M^{me} Baipo Temon (République centrafricaine) : Je vous remercie, Monsieur le Président, de me redonner la parole. Effectivement, je suis intervenue en premier lieu, pensant pouvoir, comme à l'accoutumée, intervenir plutôt à la fin.

Je vous remercie donc de me redonner la parole afin de remercier à nouveau les membres du Conseil de sécurité, de leur indiquer que la République centrafricaine a bien pris note de leurs différentes recommandations et de réitérer la ferme volonté de la République centrafricaine de continuer à poursuivre ces efforts. Pourquoi ? Parce qu'il s'agit de la première responsabilité des autorités centrafricaines d'assurer l'intégrité du territoire centrafricain et la protection de sa population. Et c'est à cela qu'elle s'attelle depuis plusieurs années, et notamment depuis l'accession à la magistrature suprême du Président Touadera.

La République centrafricaine entend les différentes recommandations et préoccupations des différents États Membres ici présents, et je voudrais également les appeler à prendre en compte les efforts menés par la République centrafricaine en ce qui concerne tous les sujets liés aux droits humains. Pour cela, le Président Touadera s'est attelé à mettre en place, au sein d'un ministère, un dispositif dédié à tout ce qui concerne les droits humains.

Il est important que des rapports soient établis pour appeler au respect et au déploiement de tous les efforts nécessaires par les autorités centrafricaines pour mener à bien le respect de ces droits humains. Mais il est tout aussi important que, dans le cadre de ce travail réalisé dans ces différents rapports, l'impartialité soit maintenue, parce que je voudrais rappeler qu'il y a également plusieurs cas de figure de violation des droits humains qui ne sont pas répertoriés dans ces différents rapports. En l'occurrence, nous avons vu que le 1er novembre 2021, un contingent de la Mission multidimensionnelle intégrée des Nations Unies pour la stabilisation en République centrafricaine (MINUSCA) a violé non seulement la souveraineté de l'État centrafricain, mais également les termes de l'accord qui lie la

MINUSCA au Gouvernement centrafricain, en s'approchant à moins de 100 mètres du domicile du Président de la République, chose qui ne serait pas acceptée dans un autre État. Je voudrais également rappeler qu'il a été mis fin au mandat d'un contingent de la MINUSCA, et plus particulièrement du contingent gabonais, sur la base de faits mensongers, parce que, par la suite, des enquêtes ont montré que les accusations contre lui étaient fausses.

Je voudrais également rappeler que l'attaque de Boyo, qui a été citée ici, est une attaque qui a été perpétrée par des groupes armés, et qui a remis en cause l'autodéfense de la partie centrafricaine. Je voudrais rappeler également qu'en décembre 2021, toujours sur ce même site, à Boyo, la MINUSCA a repoussé hors de cette circonscription 200 rebelles, qui passaient leur temps à attaquer et à perturber la vie paisible des habitants de cette communauté.

Je voudrais rappeler également que le 30 mai 2021, suite à l'incident malheureux à la frontière entre le Tchad et la République centrafricaine, une demande d'enquête internationale a été sollicitée. Elle peine à se matérialiser. Pourquoi ? En raison de différentes campagnes médiatiques mensongères. Toutefois, ces campagnes actives ne peuvent se poursuivre parce que, malgré les difficultés, la République centrafricaine a pu prouver que cet incident s'était déroulé en terre centrafricaine.

Je voudrais rappeler également l'arrestation, récemment, de quatre légionnaires, prétendument membres de la MINUSCA, mais qui sont en possession d'armes non conformes à celles de la MINUSCA, et qui ne résident pas dans les infrastructures et les locaux de la MINUSCA.

Toutes ces données doivent être prises en compte. Nous sommes conscients qu'il y a des violations, parce que nous sommes conscients que nous sommes en situation de conflit en terre centrafricaine. Nous invitons donc également le Conseil de sécurité à déployer des efforts et à faire davantage appel aux sanctions contre les groupes armés, parce que nous devons, ensemble, œuvrer à couper le robinet qui alimente ces groupes armés, parce que c'est de ça qu'il s'agit. Ce sont les groupes armés qui sévissent en République centrafricaine, et si nous voulons éviter avec efficacité les conséquences, malheureuses, de la situation humanitaire catastrophique et des violations des droits humains qui se passent sur le territoire centrafricain, il nous faudrait arriver à rompre avec les forces du mal, et avec la cause, justement, de tout ce qui nous réunit aujourd'hui, c'est-à-dire cette présence de la rébellion en terre centrafricaine.

Je me permets également, pour conclure, de rattraper un oubli de ma part, et de vous féliciter, Monsieur le Président, de votre présidence du Conseil de sécurité. Nous avons suivi les travaux que la délégation brésilienne a menés au cours de sa présidence, et nous l'en félicitons. Nous voudrions également réitérer nos remerciements pour l'ensemble de l'énergie déployée par l'ensemble des États, ici, pour arriver à cette avancée significative pour la République centrafricaine. La République centrafricaine félicite, en premier lieu, la République française, pour avoir travaillé de manière soutenue avec l'ensemble des États qui ont porté la voix de la République centrafricaine, afin que ce texte, la résolution 2648 (2022), puisse être favorable, même s'il ne permet pas encore de répondre aux besoins et à l'expression des attentes de la République centrafricaine.

Nous encourageons donc le Conseil de sécurité à poursuivre dans cette lignée, à continuer à entendre les préoccupations de la République centrafricaine, à continuer à entendre la préoccupation de 5 millions d'humains, à savoir les Centrafricains et les Centrafricaines, qui subissent, depuis 2013, les frasques et les velléités de groupes armés qui, parce que les forces gouvernementales sont complètement privées de leur équipement, continuent à attaquer de manière sporadique. Grâce à ces avancées, nous avons lancé un message assez important à ces groupes armés.

La République centrafricaine invite le Conseil de sécurité à continuer à aller dans ce sens, à soutenir les efforts de notre pays, à soutenir les efforts de la sous-région, parce que la sous-région est totalement engagée. Je pense l'avoir déjà dit, mais la sous-région a toujours été aux côtés de la République centrafricaine. L'Union africaine a toujours été aux côtés de la République centrafricaine. Et je voudrais rappeler que l'initiative de l'Accord politique pour la paix et la réconciliation en République centrafricaine est une initiative née sous l'égide de l'Union africaine, et qu'elle se poursuit par les sous-régions, par le principe de subsidiarité.

Je tiens donc, ici aussi, à remercier l'ensemble de notre sous-région, l'ensemble de notre continent, de nous soutenir dans cette lutte contre les groupes armés, déjà dans un premier temps, afin d'arriver à la stabilité en République centrafricaine, mais également dans cette lutte pour pouvoir faire entendre la voix de la République centrafricaine et permettre enfin de ne pas freiner les efforts que mène le Gouvernement centrafricain pour pouvoir arriver à offrir à son peuple un minimum de paix et de quiétude.

Le Président (*parle en anglais*) : Il n'y a pas d'autre orateur ou oratrice inscrit sur la liste.

Avant de lever la séance, étant donné qu'il s'agit de la dernière prévue pour le mois de juillet, je voudrais, au nom de la délégation brésilienne, exprimer notre sincère reconnaissance aux membres du Conseil et au secrétariat du Conseil pour tout l'appui qu'ils nous ont apporté.

Ce fut assurément un mois chargé, mais nous sommes parvenus à un consensus sur plusieurs questions importantes dont le Conseil était saisi. Nous n'aurions pas

pu y arriver seuls ni sans le travail acharné, l'appui et le concours de toutes les délégations et des représentants du Secrétariat, y compris les fonctionnaires des services de conférence, les interprètes, les traducteurs, les rédacteurs de procès-verbaux de séance et le personnel de sécurité.

Alors que notre présidence touche à sa fin, je suis certain de me faire l'interprète de tous les membres du Conseil en souhaitant bonne chance à la délégation chinoise pour le mois d'août.

La séance est levée à 15 heures.